

NOTAIRES ÉLUS DE LA RÉPUBLIQUE

Des parcours riches, une implication forte

Zoom sur une grande première: la Journée qui a rassemblé une cinquantaine de notaires titulaires d'un mandat électif dans leur commune, agglomération, département ou région, le 12 juillet au CSN.



« **D**e la part d'un notaire, parvenir à dégager du temps pour exercer un mandat électif force l'admiration! » C'est par ces mots que Sophie Sabot-Barcet, présidente du Conseil supérieur du notariat, a inauguré la Journée des notaires élus de la République qui s'est tenue au CSN le 12 juillet dernier, organisée par Marie-Hélène Pero Augereau-Hue, présidente de la section droit public de l'Institut d'études juridiques (IEJ), et Pierre-Luc Vervandier, chargé de mission affaires européennes et institutionnelles au CSN.

« Quels que soient la nature de leur mandat ou le lieu où ils l'exercent, les élus sont des acteurs essentiels et une source d'inspiration pour le notariat tout entier, qui font profiter la collectivité de leurs compétences juridiques et de leur connaissance des besoins de nos concitoyens », a poursuivi Sophie Sabot-Barcet.

Difficile de déterminer très précisément le nombre de notaires élus. On peut l'estimer à près de deux cents, avec une quasi-parité femmes-hommes.

« N'abandonne pas le métier! »

Premiers intervenants, Laurent Dejoie, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, et Jean-Paul Mattei, député (Modem) des Pyrénées-Atlantiques, ont insisté sur leur double attachement à la chose publique et à leur métier. « Nous avons l'un et l'autre mené une vie d'engagement au service des autres, mue par la passion, a souligné Jean-Paul Mattei. Il en faut quand on sait le temps sacrifié aux dépens de sa famille, notamment. Car le métier de notaire, nous le savons tous, est extrêmement prenant, très chronophage. Mais il a toujours été exclu pour moi de le mettre de côté! » Même écho de la part de Laurent Dejoie, qui souligne aussi

l'image positive des notaires parmi les élus eux-mêmes: « Un notaire est rapidement et clairement identifié au sein d'une assemblée, le plus souvent pour ses compétences juridiques et son goût pour la médiation. Et on nous reconnaît le sens de l'organisation et du travail bien fait! »

Pour Vincent Seitlinger, député (LR) de la Moselle depuis 2022, « le fait qu'il y ait relativement peu de notaires élus s'explique en grande partie par le manque de temps. Nous faisons un métier de plus en plus technique et complexe, qu'il est bien difficile d'exercer à temps partiel ». Cette situation, Vincent Seitlinger la gère depuis une dizaine d'années maintenant, depuis son élection à la mairie de Rohrbach-lès-Bitche (Moselle), et ce n'est pas toujours facile. « Un confrère m'a dit un jour: "N'arrête pas le notariat car ton contact avec la population est primordial. Sinon, tu risques d'être déconnecté de la vie réelle à force de passer beaucoup de temps à Paris." J'ai



« Ne nous cachons pas »

Corinne Charles, notaire à Cognin (Savoie), maire adjointe chargée de l'urbanisme et du développement durable, membre du bureau de l'agglomération du Grand Chambéry

« Lorsque je me suis installée à Cognin, je ne pensais pas me lancer en politique. Pourtant, j'ai toujours été engagée, j'apprécie la relation humaine et transmettre mon expérience.

Mais comme notaire... j'avais tendance à cacher ma sensibilité politique. L'accueil que m'a réservé la ville a été remarquable. Mes compétences juridiques sont, je pense, des atouts pour l'action municipale. Prenons la question du grand âge. Je reçois des enfants qui viennent de perdre leurs parents décédés en Ehpad. Ils sont traumatisés par les conditions d'accueil des personnes âgées et le coût de la prise en charge de leurs parents en fin de vie. On peut porter cette parole auprès du maire, des élus, de l'agglomération, ou la transmettre au député pour lancer une réflexion sur le sujet.

Je suis étonnée par le petit nombre de notaires qui s'impliquent sur leur territoire au regard de leur proximité avec les habitants. Ne restons pas cachés, nous sommes témoins des transformations de la société. Nous pouvons faire des propositions, agir pour faire évoluer les conditions de vie de nos concitoyens. Nous pouvons transformer les paroles des gens en actions. »



Sophie Sabot-Barcet entourée de Jean-Paul Mattei et de Laurent Dejoie

- *suivi son conseil ! Il y a pas mal d'avocats, de médecins, d'ingénieurs à l'Assemblée nationale ; il me semble important que le notariat y soit également représenté.* »

Un label d'une grande utilité

Après les interventions de Jacqueline Cuenot-Stalder et de Philippe Stephan (voir encadrés), sont intervenus deux élus de villes touristiques, Patrick Lefort, adjoint au maire de Lourdes (Hautes-Pyrénées), et Emmanuel Porcq, premier adjoint au maire de Cabourg (Calvados). Leur point : comment générer des recettes complémentaires pour des communes « *soumises depuis plusieurs années à un désengagement continu de l'État, tant sur le plan technique que financier* », selon les mots d'Emmanuel Porcq. Parmi les solutions proposées, une gestion patrimoniale efficace des biens de la commune : exploitation de locaux commerciaux, locations en meublé, etc.

L'un comme l'autre ont souligné l'atout que représente le label Notaire conseil des personnes publiques comme « *piste remarquable de développement de l'activité* ». Notaire à Cholet, dans le Maine-et-Loire, Bernard Delorme a rappelé les deux objectifs principaux attribués à ce label : apporter une compétence spécifique dans un domaine situé en dehors du « monopole » notarial et renforcer les qualités de conseil des offices. Appels d'offres publics,

élaboration des documents d'urbanisme, inventaire des biens immobiliers d'une commune, délibérations municipales... : les neuf mois de formation nécessaires à l'obtention du label portent sur des sujets très variés. Au 1^{er} juillet 2023, on comptait 169 offices labellisés, dont les notaires

sur-Loire (Loiret), venu au CSN pour inciter les notaires honoraires, comme lui, à devenir référents déontologues auprès des collectivités locales. « *La déontologie, la gestion d'un conflit d'intérêts, on sait ce que c'est, on l'a pratiqué toute notre vie professionnelle, a-t-il souligné. Les collectivités locales sont un*

« Participer à la fixation des règles, c'est passionnant ! »

Philippe Stephan, notaire à Lille, maire adjoint de Roubaix (Nord), chargé notamment de l'urbanisme et du logement



© J.-L. Vandevivère

« Exerçant à Lille mais habitant Roubaix depuis une dizaine d'années, j'ai moi-même proposé au maire Guillaume Delbar de rejoindre sa liste en 2020. Son projet me semblait aller dans le bon sens pour la ville et la chose politique m'a toujours intéressé... Je veille naturellement à ce que cela n'ait aucune incidence sur mes fonctions de notaire. Il faut rester très vigilant sur le risque de mélange des genres. Mon expérience professionnelle me permet d'être à la bonne place dans cette fonction politique. Le notaire pratique au

quotidien les règles d'urbanisme et les explique aux clients lors d'un acte de vente. La fonction d'élus à l'urbanisme permet de contribuer à l'élaboration de ces règles et c'est passionnant ! J'ai ainsi pu travailler sur le Plan d'aménagement et de développement durable, le PLU, le Site patrimonial remarquable...

Cette double casquette me permet de fournir des conseils encore plus pointus à mes clients. Du côté des services de la ville, je crois qu'ils apprécient le fait de travailler avec un élu qui sait de quoi il parle. On s'enrichit mutuellement. Mon intervention ici portait sur le logement vacant, une action prioritaire pour Roubaix et quelques autres villes, impulsée notamment par l'association Agir contre le logement vacant, récemment créée et dont je suis vice-président. »

se retrouvent chaque année au Salon des maires et des collectivités locales pour s'informer et échanger sur leurs expériences respectives.

Contre tout conflit d'intérêts

Le thème de la déontologie a été largement abordé à l'occasion de cette journée. D'abord par Olivier Goussard, conseiller municipal à Châteauneuf-



« Une corde de plus à notre arc »

Jacqueline Cuenot-Stalder, notaire à Morteau (Doubs), conseillère municipale, vice-présidente au conseil départemental du Doubs, chargée de l'habitat et du logement, et présidente de la Maison de l'habitat du Doubs

« J'ai découvert avec bonheur que la thématique du prochain congrès des notaires portait sur le logement. Ma conviction d'élue est que la solution à la crise du logement sera en partie juridique, d'où l'importance pour les notaires de faire des propositions. Nous pouvons beaucoup apporter en termes de compétences et de capacité d'innovation. Très engagée sur les problématiques du logement et de l'habitat, j'ai découvert que les connaissances acquises dans mes fonctions d'élue sur des sujets pointus enrichissaient l'exercice de ma mission notariale.

J'ai très vite su que ce double engagement de notaire et d'élue m'obligerait à être encore plus attentive à mes clients, à démontrer que l'on pouvait me faire confiance même si des responsabilités m'occupaient par ailleurs. Être élue m'a aussi conduite à être à l'écoute des personnes vulnérables et à prendre conscience de la richesse de notre territoire et de la nécessité de le protéger. J'encourage mes confrères à s'engager eux aussi dans la vie politique, c'est une corde de plus à notre arc ! »

monde qu'on connaît bien, tout comme les problèmes juridiques auxquels elles sont confrontées. Nous autres, notaires honoraires, avons toutes les qualités pour remplir cette mission, de service public, en quelque sorte, et souvent du temps pour le faire. Plusieurs maires du coin m'ont sollicité et j'exerce donc cette fonction pour deux petites communes et pour un syndicat d'ordures ménagères, à l'est d'Orléans. »

Dominique d'Argœuves, directrice Éthique et Déontologie au CSN, a rappelé l'ensemble du dispositif législatif, extrêmement rigoureux, destiné à prévenir ou à sanctionner les conflits d'intérêts. « Si vous avez la moindre interrogation, n'hésitez pas à contacter votre instance locale qui consultera mon département », a précisé Dominique d'Argœuves. Vu la complexité et, pour reprendre ses termes, la « dureté » du sujet, nul doute que le message aura été entendu.

« Nous devons mieux nous faire connaître »

« Aujourd'hui, dès qu'il a besoin d'un conseil juridique ou d'une formation, l'élue pense beaucoup plus à solliciter un avocat qu'un notaire, a regretté Philippe Rappeneau, notaire à Carcassonne et secrétaire général de l'association des maires de l'Aude. Globalement, nous devons plus nous faire voir, mieux nous

Globalement nous devons plus nous faire voir et mieux nous faire connaître

faire connaître, et je suis certain que si les présidents d'instance se rapprochaient des associations départementales de maires dans ce but, ils rencontreraient un franc succès ! »

Avant la conclusion de la journée par Sophie Sabot-Barcet, c'est à Nathalie Graffagnino, directrice Médiation

notariale et Arbitrage au CSN, et à Marc Girard, ambassadeur de la médiation au CSN, qu'il revenait de faire la dernière intervention. L'occasion de préciser que, désormais, l'ensemble des juridictions est concerné par la médiation, qui va donc bien au-delà des seuls domaines du droit de la famille et du droit civil. « Nous devrions compter vingt-cinq centres de médiation fin 2023, contre... deux en 2017 ! », a précisé Nathalie Graffagnino. Ce qui suppose, pour les notaires concernés, de renforcer leurs connaissances en droit administratif et, donc, leur appréhension des problématiques des collectivités locales. ■ **Étienne Dubois-Valmier** (texte), **Jean-Marc Gourdon** (photos)

Qualité et expertise

Président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'Association des petites villes de France, Christophe Bouillon est intervenu sur l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette) pour 2050, reconnaissant qu'il s'agissait là d'une mesure qui pouvait susciter « de l'anxiété » et dont la mise en œuvre était encore « hasardeuse ». Partenaire de la profession, via l'ANCT, sur des programmes tels qu'Action Cœur de ville ou Petites villes de demain, il a par ailleurs insisté sur « la qualité des données fournies » et, plus globalement, sur « l'expertise du notariat » en matière immobilière.